



*Signataires : Adrienne Sordet, Anne Bonvin Bonfanti, Philippe Poget, Didier Bonny, Yves de Matteis, Dilara Bayrak, Marta Julia Macchiavelli, Pierre Eckert, Maria José Quijano Garcia, Ruth Bänziger, Corinne Müller Sontag, Marjorie de Chastonay, Jocelyne Haller, Aude Martenot, Françoise Nyffeler*

*Date de dépôt : 7 novembre 2022*

## **Proposition de motion** **pour une meilleure gestion de l'eau sur le canton de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance de l'eau pour le vivant ;
- l'urgence climatique décrétée par le Grand Conseil de la République et canton de Genève en 2019 ;
- le contexte de pénurie d'eau et de sécheresse de moins en moins exceptionnelles dans le monde<sup>1</sup> ;
- la sécheresse particulièrement prononcée cette année 2022<sup>2</sup> ;
- la nécessité de l'accès à l'eau potable pour la population ;
- l'utilisation déraisonnable dans certains secteurs malgré le contexte actuel ;
- le devoir de diligence (art. 3) de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) ;

---

<sup>1</sup> <https://www.un.org/fr/waterforlifedecade/themes/scarcity.shtml>

<sup>2</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/dossiers/vague-de-chaaleur-et-secheresse.html>

invite le Conseil d'Etat

- à produire un rapport sur la situation actuelle et future (projection) des ressources, des usages et de la gestion de l'eau du canton et du Grand Genève ;
- à mobiliser les acteurs publics et privés (fondations immobilières, coopératives) pour une gestion de l'eau parcimonieuse dans les milieux urbanisés (récupération de l'eau des toitures, arrosage, stockage, évacuation, etc.) ;
- à promouvoir, au moins pour les nouvelles constructions :
  - des systèmes économes en eau potable ;
  - des aménagements extérieurs favorables au cycle de l'eau ;
- à accompagner les industries qui consomment beaucoup d'eau vers des solutions adéquates de gestion de l'eau ;
- à prévoir des restrictions, voire des interdictions en cas de sécheresse ou de pénurie pour des activités non essentielles (arrosage de golfs, piscines, etc.) ;
- à accompagner les agriculteurs et agricultrices dans une meilleure gestion de l'eau à travers des pratiques agricoles adaptées (travail du sol, goutte-à-goutte, choix des espèces cultivées, etc.) ;
- à renforcer et mettre en œuvre les accords/contrats avec les autorités françaises pour une gestion partagée et sereine des ressources en eau (rivières, nappes, réseaux, etc.) ;
- à mettre en place des mesures de soutien financier aux acteurs et actrices qui entreprennent des travaux ou mettent en place des techniques permettant d'économiser de l'eau ;
- à faire des modifications légales pour permettre et anticiper une gestion parcimonieuse de l'eau sur le canton.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Récemment, la thématique de l'eau et de sa gestion a refait surface et démontre qu'il est nécessaire que l'on se saisisse de cette problématique à bras-le-corps. Et ce, pour trouver des solutions sur le moyen et le long terme.

En effet, les évènements récents (sécheresses extrêmes de 2022) et moins récents rappellent que l'eau (potable de surcroît), contrairement à ce que l'on peut parfois penser au bord du château d'eau d'Europe, n'est pas une ressource illimitée. Selon l'OFEV, 40% de l'eau s'écoulant en Suisse est issue de la fonte des neiges. Or, avec la disparition progressive des glaciers et l'augmentation de la limite des neiges, on passera de 40% à 25% d'ici une soixantaine d'année. Le régime des eaux de pluie est lui aussi modifié, ce qui entraînera une variabilité des débits des cours d'eau, avec des niveaux de plus en plus bas (et de plus en plus souvent) durant les périodes estivales<sup>3</sup>.

Lorsqu'elle vient à manquer, cela impacte notre production de nourriture, la biodiversité, notre environnement et, bien sûr, notre santé directe. Il est important de mettre en œuvre une politique de la gestion de l'eau qui permet d'anticiper et de prévenir ce manque à l'avenir.

Cette gestion de l'eau se doit d'être cadrée par la politique fédérale, d'abord, puis par le canton. Si c'est l'Etat qui fixe les règles en la matière, l'effort ne peut pas uniquement être fait par les autorités cantonales. En effet, l'eau est un bien commun et c'est donc l'ensemble de la collectivité qui doit participer à sa gestion.

C'est pourquoi cette motion a pour but de rassembler les acteur-trices concerné-e-s autour de la table et de réfléchir à la meilleure manière, d'une part, de s'assurer que l'eau potable soit disponible pour la population et, d'une autre part, de préserver cette ressource naturelle inestimable.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.

---

<sup>3</sup> Changement climatique et hydrologie, OFEV, 2012.  
[https://sciencesnaturelles.ch/water-explained/climate\\_change\\_and\\_hydrology](https://sciencesnaturelles.ch/water-explained/climate_change_and_hydrology)